



COMPTE RENDU DU BUREAU du mercredi 04 avril 2018

Assistaient à la réunion : François Baroin, André Laignel, Marie-Hélène Amiable, Pierrette Daffix-Ray, Cécile Gallien, Mohamed Gnabaly, Laurent Hénart, Antoine Homé, Philippe Laurent, Agnès Le Brun, Jean-Louis Puissegur, Pierre-Alain Roiron, Christophe Rouillon, Sylvine Thomassin, Frédéric Valletoux, Michel Vergnier.

Au titre des membres associés : /

Étaient excusés : Christian Bilhac, Natacha Bouchart, François Deluga, Christian Estrosi, Christophe Ferrari, André Flajolet, Pierre Jarlier, Gilles Leproust, David Lisnard, Isabelle Maincion, Françoise Mesnard, Patrick Molinoz, Gaël Perdriau, Florence Portelli, Nicolas Sansu, Monique Sémavoine, Bernard Vauriac, Catherine Vautrin, Jean-Pierre Véran.

Au titre des membres associés : Jean-Luc Rigaut, Vanik Berberian, Stéphane Beaudet, Marc Vuillemot, Caroline Cayeux, Olivier Dussopt, Guy Geoffroy, Jean-Luc Moudenc, Jean-François Rapin, Marie-Noëlle Battistel.

Assistaient également à la réunion :

Eric Verlhac, directeur général

Aurore Mouysset, directrice de cabinet du président

Caroline Girard, directrice de la mission d'action territoriale

Benjamin Pasquier, directeur de cabinet du 1^{er} vice-président délégué

Et pour les services :

Alessandra Andouard, Sylvain Bellion, Valérie Brassart, Nathalie Brodin, Laurance Bureau, Amandine Cleto, Juan Companie, Quentin Delorme, Marion Didier, Nathalie Dotres, Gaëlle Duigou, Nelly Jacquemot, Assane Fall, Sébastien Ferriby, Charlotte de Fontaines, Nathalie Fourneau, Marie-Hélène Galin, Agnès Gaubert, Marie-Cécile Georges, Louise Larcher, Paul Lebaillif, Florence Masson, Alexandre Norguet, Sylviane Oberlé, Thomas Oberlé, Florent Philippe, Annick Pillevesse, Jean-Marc Pire, Robin Plasseraud, Gwénola Stephan, Pauline Tivelet, Alexandre Touzet, Elodie Vin.

En introduction, le président **François Baroin** :

- Remercie de leur présence les membres du Bureau, malgré les problèmes de transport liés aux mouvements de grève.
- Informe de la tenue d'une réunion de Bureau à la mi-mai pour préparer la CNT de fin juin.

Il évoque ensuite quelques sujets d'actualité :

Mouvements de personnel :

- Arrivée, le 2 mai prochain, de Didier Ostré, Directeur adjoint de l'AMF.
- Nomination de Caroline Girard au poste de Directrice de la mission d'action territoriale.
- Nomination d'Aurore Mouysset au poste de Directrice de cabinet du président.

Manifestations organisées par l'AMF :

- Le 5 avril : Rencontre Education ;
- Le jeudi 12 avril : Rencontre Logement / Habitat ;
- Le mercredi 30 mai : le matin : Comité directeur ; l'après-midi Rencontre nationale sur les données des communes et EPCI : RGPD.

Concernant la CNT, le thème sera l'Europe des mutations. **André Laignel** pense qu'il est inacceptable que la réunion soit ancrée autour d'un thème unique. Il faut être vigilants car beaucoup d'autres sujets peuvent être prioritaires, notamment le financement des communes et la réforme constitutionnelle.

Christophe Rouillon explique que le post-2020 se décide cette année, aussi il s'agit de mettre une forte pression sur les chefs d'Etat et de gouvernement. En effet, les fonds structurels sont très importants pour nos communes, notamment le FEDER et le FEADER car ils permettent de réduire les inégalités dans nos territoires. On parle ici de plusieurs milliards d'euros dans des domaines tels que la recherche, l'innovation, la transition écologique ...

Tenue le 10 avril d'une **Conférence de presse commune AMF – ADF – Régions de France** sur le thème de la contractualisation.

Régions de France veut fortement monter au créneau sur ce sujet pour peser dans les négociations.

Cécile Gallien : la dette de l'Etat concerne aussi les communes

P-A Roiron : il s'agit également de la liberté d'agir des collectivités territoriales

André Laignel : la contractualisation nous propose l'inverse de la décentralisation. Les préfets seront maîtres du jeu. Chaque commune ayant un débat d'orientation budgétaire (DOB) devra faire référence au 1,2 % d'évolution de dépenses annuelles. C'est une atteinte à la libre administration des communes.

François Baroin : absence de front uni au sein du bloc communal et intercommunal.

Christophe Rouillon : fausse idée que plus une commune est grande, plus elle est riche.

Cécile Gallien : nous gérons de l'argent public et nous avons un devoir de sobriété.

François Baroin : recevra le maire de Sevran (Stéphane Gatignon)

André Laignel : alerter nos collègues sur l'obligation de faire référence au 1,2 dans le DOB. → communiquer là-dessus

1. Point sur les finances locales

Philippe Laurent présente la note sur les finances de l'outre-mer suite à la demande du CFL à l'AMF sur une contribution en vue de propositions sur la modernisation des ressources financières des collectivités d'outre-mer.

André Laignel précise que le CFL s'est effectivement saisi de ce sujet des spécificités des finances des collectivités ultra-marines.

Philippe Laurent précise que l'AMF souhaite auditionner le sénateur Georges Patient sur ce sujet.

Concernant la DCRTP des EPCI dont la réduction prévue en loi de finances est finalement annulée.

Antoine Homé rappelle que 30 millions restent prélevés au titre de la DCRTP sur des communes non DSU. Ces 30 millions doivent être rendus. Le Bureau décide de monter au créneau sur ce sujet via la rédaction d'un courrier au gouvernement.

Christophe Rouillon expose le problème de l'exonération de la taxe foncière pour les logements sociaux dans les communes pauvres. Cette exonération n'est pas compensée et représente un réel manque à gagner. 60% de ces exonérations restent à la charge des communes. **Mohamed Gnabaly** rencontre le même problème. Dans sa commune de L'Île-Saint-Denis, l'entrée des 2/3 de la ville en zone 'politique de la ville' a créé un manque de ressources à cause des nombreuses exonérations de taxes.

Christophe Rouillon rappelle que dans les communes à forte population en logements sociaux, il est parfois compliqué de recenser précisément les habitants. La marge d'erreur est certainement de 10% d'habitants en plus.

2. Validation de la position de l'AMF sur la délibération du CFL concernant la refonte de la fiscalité locale

L'AMF valide sa position sur la délibération du CFL.

3. Débat sur la création d'une fédération d'employeurs territoriaux

Philippe Laurent présente l'objectif de cette fédération qui travaillerait essentiellement sur les sujets touchant aux ressources humaines, et de se rapprocher systématiquement pour les positions à proposer au CNEN par exemple. Cette fédération pourrait réfléchir à une définition des fondements d'une concertation entre associations afin que les collèges des employeurs territoriaux du CSFPT et du Conseil commun de la fonction publique puissent exprimer une position unitaire et fondée.

Cette « Fédération des employeurs locaux » constituée des 3 fonctions publiques ne se substituerait pas aux associations d'élus mais serait un interlocuteur identifié peser dans les négociations face à l'Etat normatif et aux côtés de l'Etat employeur sur la spécificité de l'emploi territorial, ses atouts et ses contraintes.

La FPT compte 1,9 million d'agents dont 1,1 million dans les mairies et 400.000 dans les intercommunalités.

Frédéric Valletoux (président de la FHF) est favorable à la création de cette fédération.

Pierre-Alain Roiron souhaite savoir jusqu'où cette fédération peut aller. Sur la négociation du point d'indice, il craint que cela ne mène à des difficultés.

André Laignel souhaite que soit définie une méthode (par quelle structure serait portée cette fédération ? statut d'association ?) et que des limites soient fixées.

François Baroin propose que Philippe Laurent et François Deluga préparent un cadre qui sera soumis lors d'un prochain Bureau.

4. Projet de loi ELAN

Le projet de loi est présenté ce jour en Conseil des ministres.

Les termes du Consensus sur le Logement organisé par le gouvernement ne se retrouvent pas dans le texte présenté aujourd'hui.

- Sur le volet urbanisme : : créer un nouvel outil d'aménagement (contrat entre EPCI et Etat) qui ne prévoit pas d'associer les communes.

Création de la Grande Opération d'Urbanisme.

Il est proposé au Bureau de faire bouger ces lignes-là qui sont contraires à la liberté des communes.

- Présence de l'avis obligatoire conforme de l'ABF (pylônes de téléphonie).

François Baroin précise que le statut d'ABF est discutable.

Les avis sont partagés sur le rôle de l'ABF car il permet d'un côté de freiner des projets néfastes, et d'un autre côté, certains travaux pourraient être réalisés plus rapidement sans le frein d'une intervention de l'ABF.

Ces deux arguments étant vérifiés, il est difficile de se prononcer.

Le Bureau de l'AMF se positionne donc sur le choix de ne demander qu'un avis simple de l'ABF (et non conforme) → proposition adoptée.

Laurent Hénart souhaite se battre sur le sujet de la GOU : c'est la disparition de la prise en compte du point de vue de la population. Il faudra peut-être se rapprocher de l'AdCF sur ce sujet ?

François Baroin propose d'interpeller directement le ministre et de sensibiliser également le Sénat → validé.

5. Propositions du gouvernement relatives au littoral et au recul du trait de côte

Agnès Le Brun présente rapidement les propositions du gouvernement qui viseraient à passer d'une logique de risque à une logique de prévisibilité. Ce serait sortir du cadre de la solidarité nationale.

La proposition présentée est de s'opposer au changement de philosophie du texte et de demander des garanties.

En effet, ces discussions ont eu lieu en marge de la présentation de la PPL du sénateur Vaspart. La ministre B. Poirson a 'reculé' en estimant qu'il était disproportionné de geler les constructions pendant cent ans alors que le recul du trait de côte est prévisible sur le long terme.

Il est proposé au Bureau de se prononcer en faveur de la solidarité nationale qui doit continuer de s'exercer et d'avoir de souplesse pour l'urbanisation des dents creuses dans les hameaux.

6. Point financier AMF

Michel Vergnier annonce une baisse des cotisations, certainement pour les communes et les intercommunalités, le moyen d'éviter de payer une double cotisation.

Les dépenses de personnel ont augmenté.

L'AMF avait prévu 15.000 congressistes pour le 100^{ème}, or il n'y en a eu « que » 11.500.

Par ailleurs, l'organisation de la journée du 22 mars à la Maison de la Radio a également généré des dépenses.

Cependant le budget est maintenu à l'équilibre.

→ le budget est adopté à l'unanimité.

7. Projet de loi Mobilité

Ce projet de loi sera présenté à la mi-mai par le Conseil des ministres.

Frédéric Cuillerier, président de la Commission transports, invité par le Bureau à venir présenter ce projet de loi, dresse les 6 mesures retenues parmi les 224 proposées :

- Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) : quelle mission, quel financement et quelle position prendre pour l'AMF ? Il faut aller plus loin dans le détail. Par ailleurs, quelle structure porterait l'ensemble ? Il semble que l'intercommunalité déciderait pour la commune. La position de l'AMF serait d'instaurer cette mesure sur la base du volontariat.
- Le péage pour tous types d'axes : cette mesure est vue par les élus comme un « retour de l'octroi ». Elle pourrait être source de discrimination entre les territoires.
- Les véhicules propres : cette mesure qui vise à instaurer dans les agglomérations des zones à zéro ou très faibles émissions, pourrait être facultative. L'outil est possible.
- L'indemnité kilométrique vélo et mobilités partagées : cette mesure concerne les employeurs publics. L'AMF n'y est pas opposées si la mesure est facultative. Il faudrait également prévoir un éloignement minimum. Concernant les mobilités partagées, la mesure est compliquée et ne pourrait pas s'adapter à toutes les communes.
- Transports occasionnels : dans les territoires peu denses. Cette mesure est à voir avec les CCAS. Elle ne doit pas avoir un caractère obligatoire.
- Identification des zones accidentogènes : l'AMF pourrait y être favorable. Cette mesure serait obligatoire.

Questions diverses :

Christophe Rouillon souhaite interpellier le Bureau sur la hausse de la CSG dans le calcul des indemnités des élus. Il ressent un fort mécontentement.

Jean-Louis Puissegur saisit les services de l'AMF pour dresser un état des lieux de la ruralité en France. Pour commencer il propose trois thèmes :

- Urbanisme
- Finances
- Environnement

Il souhaite également adresser un courrier à la DGCL pour que les préfets puissent s'associer à cette démarche.

Agnès Le Brun fait un point sur le projet de loi Alimentation, notamment sur l'alimentation bio dans les écoles et dans les EHPAD.

L'AMF pourrait proposer un amendement encourageant l'alimentation de qualité et que la production soit soutenable, s'opposant au fait que la France n'est pas en conformité avec la directive européenne.

Christophe Rouillon rappelle la date du 12 mai pour la Fête de l'Europe. Il encourage les membres du Bureau à signer la Charte des maires et des élus engagés pour l'Europe.

❧ ❧

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h10.

Le 1er Vice-président délégué
André LAIGNEL

Le Trésorier général
Michel VERGNIER

Le Président
François BAROIN

Le Secrétaire général
Philippe LAURENT